

COMMUNIQUÉ



le 7 février 2013

Volume 18 No. 4

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • 1300, rue Yonge • Toronto • Ontario • M4T 1X3 • 416-966-3424 • Télécopieur : 416-966-5450

LE POINT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

Dépôt d'une évaluation équilibrée pour 2012

Si vous voulez savoir en quoi consiste le dépôt d'une évaluation équilibrée pour 2012, veuillez lire le *Communiqué* en date du 29 janvier 2013 qui souligne une proposition possible.

Ce *Communiqué* était confidentiel pour tous les membres de la FEO jusqu'à ce que le dépôt soit approuvé le 6 février 2013.

COMMUNIQUÉ



le 29 janvier 2013
Volume 18, No. 3

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • 1300, rue Yonge • Toronto • Ontario • M4T 1X3 • 416-966-3424 • Télécopieur : 416-966-5450

LE POINT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

Conclusion d'une entente provisoire relative à l'évaluation de 2012

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, partenaires du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le Régime), se sont entendus sur une proposition en vue d'éliminer le déficit de 2012 et de déposer une évaluation équilibrée du Régime. L'entente est assujettie à l'approbation finale du bureau de la FEO. Ce dernier demandera au conseil d'administration de la FEO, le 6 février 2013, de recommander le dépôt d'une évaluation selon les modalités exposées dans le présent *Communiqué*. D'ici là, l'entente demeure confidentielle et son contenu est réservé aux membres de la FEO.

Au début de février 2012, les partenaires ont reçu les résultats d'une évaluation préliminaire faisant état d'un déficit de 9,6 milliards de dollars, ainsi que des projections pour 2013 et 2014. Comme les faibles taux d'intérêt devaient se maintenir, les déficits projetés étaient beaucoup plus grands (potentiellement le double) et, si des évaluations étaient déposées au cours de ces années, il faudrait apporter des changements plus importants au Régime afin de l'équilibrer.



La FEO est-elle tenue de déposer une évaluation pour 2012?

En bref, la réponse est non. Comme les partenaires ont déposé une évaluation en 2011, le prochain dépôt obligatoire n'est pas prévu avant 2014. Les membres se souviendront qu'en plusieurs occasions, les partenaires ont décidé de déposer une évaluation une année où le dépôt n'était pas obligatoire après avoir déterminé que cela était avantageux pour les membres et la viabilité à long terme du Régime. Nous nous trouvons de nouveau dans cette situation en 2012.

Le RREO annonçait dans son rapport annuel de 2011 que, malgré le dépôt d'une évaluation équilibrée en 2011 et un rendement des investissements de 11,2 % en 2011, le Régime accusait une insuffisance de capitalisation de 9,6 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2012. Ce déficit est principalement attribuable à deux facteurs, à savoir, l'augmentation de l'espérance de vie et les faibles taux d'intérêt.



Quels facteurs entrent en ligne de compte dans la décision de déposer une évaluation?

Nous tenons compte de nombreux facteurs pendant une année normale au cours de laquelle une évaluation est prévue. Comme il faut déposer une évaluation équilibrée lorsqu'il y a un déficit, les partenaires examinent les solutions possibles — réduction des prestations, augmentation des cotisations,

ou combinaison des deux options. De même, les partenaires discutent des hypothèses actuarielles (facteurs qui influent sur le coût des rentes) utilisées par le conseil du RREO. Ce dernier définit des hypothèses en tenant compte du taux d'actualisation (taux d'intérêt) utilisé pour évaluer le passif du Régime; si les partenaires ont des questions ou des préoccupations, ils en discutent avec le conseil du RREO.

